

**Dons prévus par le traité**

Divers instruments aratoires, fournitures, etc.; drapeaux et médailles.

**Rente**

\$5.00 par tête; chefs, \$25.00; sous-chefs, \$15.00; \$500.00 par année pour achat de corde à filets et de munitions; don d'un complet aux chefs et sous-chefs, tous les trois ans.

**Traité no 6**

Le 23 août 1876 et le 9 septembre 1876 -- Les tribus des Cris des Bois et des Cris des Plaines et autres Indiens. Régions centrales de l'Alberta et de la Saskatchewan. Superficie cédée: 121,000 milles carrés.

**Engagements de l'État**

Établissement de réserves d'un mille carré pour chaque famille de cinq membres, comportant le droit pour le Gouvernement de traiter avec les colons sur les terres des réserves, de vendre ou de louer ces terres avec le consentement des Indiens et d'affecter des terres dans les réserves à des fins publiques fédérales, sous réserve du versement d'indemnités pour les améliorations; écoles; réglementation du commerce des spiritueux; droit de chasse et de pêche dans la région cédée, assujéti aux règlements de l'État.

**Dons prévus par le traité**

\$12.00 par tête; divers instruments aratoires, fournitures, etc.; drapeaux et médailles.